



## ACTE DE NOMINATION DE MANDATAIRE

Accusé de réception en préfecture	
062-216200402-20251209-2025-1663-FINVG-AU	
Date de télétransmission : 09/12/2025	
Date de réception préfecture : 09/12/2025	
Numeréro de l'acte	2025-1663-
	FINVG
Nature de l'acte	Décision
Matière de l'acte	9.1

Nous, Benoît ROUSSEL, Maire de la Ville d'Arques,

Vu la décision en date du 18 Janvier 2018 instituant une régie de recette en vue de l'encaissement des droits de la médiathèque.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07/11/2025,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 13/11/2025

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 13/11/2025,

### DECIDE

ARTICLE 1 : Mme DUHAMEL Julie est nommée mandataire de la régie pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie « Droits de la Médiathèque » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code Pénal.  
Il doit encaisser selon les modes de recouvrements prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

FAIT à ARQUES,

SIGNATURE DE  
L'AUTORITE QUALIFIEE  
POUR NOMMER LE REGISSEUR

Le Maire

Benoît ROUSSEL



Maire de la commune  
d'ARQUES  
Benoît ROUSSEL  
20 nov. 2025

SIGNATURE DU MANDATAIRE  
PRECEDEE DE LA FORMULE  
MANUSCRITE  
« VU POUR ACCEPTATION »

Mme DUHAMEL Julie

Vu pour acceptation

1

SIGNATURE DU REGISSEUR TITULAIRE  
ET DU MANDATAIRE SUPPLEANT  
PRECEDEES DE LA FORMULE  
MANUSCRITE  
« VU POUR ACCEPTATION »

Mme CASTELAIN Cindy

Vu pour acceptation

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le ... 9 . DEC . 2025 publication ou  
notification le ... 9 . DEC . 2025  
Monsieur le Maire

Benoit ROUSSEL